Moselle : un patron poursuivi pour des injures racistes envers son employé relaxé

29/11/2016 à 23h54



La scène avait choqué de nombreux téléspectateurs de l'émission «Complément d'enquête». Le patron d'une entreprise de transport routier située au nord de Metz (Moselle), qui avait proféré des injures à caractère raciste contre un de ses employés en 2013, a été relaxé ce mardi par le tribunal correctionnel de Metz.

Ce chef d'entreprise d'Hauconcourt (Moselle) avait insulté son employé, chauffeur routier, en juillet 2013, lui reprochant de ne pas avoir mis assez d'eau dans la citerne de son camion.

(…) «On a plaidé le fait qu'il n'y avait pas de caractère public dans ces propos, qui ont été tenus dans l'enceinte de l'entreprise», a expliqué l'avocat de la défense, Me Xavier Iochum, soulignant que «ce n'est pas (son client) qui a assuré la publicité de ces propos» mais l'employé qui a filmé la scène.

«L'incrimination choisie par le parquet était fausse», a pour sa part déploré Me Mehdi Zouaoui, avocat de l'employé. «Ce n'est pas terminé, je vais déposer une plainte avec constitution de partie civile pour des faits de harcèlement moral», a-t-il ajouté, alors que l'employé a perdu son travail

depuis cet épisode.

«Cette loi de 1881 (sur la liberté de la presse, qui réprime les injures raciales, NDLR) doit changer, mais ce n'est pas aux tribunaux de le faire, c'est aux politiques», a-t-il estimé. Une personne poursuivie pour une injure raciste, sexiste ou homophobe n'encourt qu'une contravention de 750 EUR maximum si cette injure n'est pas publique, contre six mois de prison et de 22.500 EUR d'amende si elle est proférée en public.

Le Parisien